**3322. la détermination de la capacité d’autofinancement**

**33221. Définition**

La capacité d'autofinancement correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

Elle représente donc l'excédent des ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

Au-delà de la détermination du résultat, qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie.

*Nota : lorsqu’un établissement neutralise tous les amortissements et ne réalise pas de provisions pour risques ou charges, le résultat et la capacité d’autofinancement se confondent.*

**33222. Calcul**

La CAF se détermine en comptabilité selon deux méthodes : la méthode soustractive et la méthode additive. C'est cette dernière méthode qui a été retenue pour le cadre budgétaire des établissements publics locaux d’enseignement.

La CAF, ou IAF en cas de capacité négative, se calcule à partir du compte de résultat et fait appel aux notions de charges décaissables et produits encaissables (charges et produits qui génèrent des flux de trésorerie).

La CAF représente un surplus potentiel de trésorerie et correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

***Résultat net de l'exercice***

*+ Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68) Charge non décaissable*

*- Reprises sur provisions et amortissements (C78) Produit non encaissable*

*- Neutralisation des amortissements (C776) Produit non encaissable*

*+ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675) Charge non décaissable*

*- Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775) Produit non encaissable*

*- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice*

*(C777) Produit non encaissable*

**3323. Le bilan**

**33231. Le fonds de roulement net global**

Il représente la **différence entre les ressources stables et les emplois stables** et traduit la marge de

manoeuvre dont dispose l’établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

**Les ressources stables** se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme

- des soldes créditeurs des comptes 10, 110, 120, 13 auxquels on soustrait les soldes débiteurs des comptes 119 et 129 (capitaux propres) et 139 (subventions d’investissement inscrites au compte de résultat

- des soldes créditeurs des comptes 14 et 15 (provisions)

- des soldes créditeurs des comptes 28, 29, 39, 49 et 59 (amortissements et dépréciations)

- des soldes créditeurs des comptes 16 sauf 1688, 17 (dettes financières)

**Les emplois stables** ou actifs immobilisés brut se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme

- des soldes débiteurs des comptes 20 (immobilisations incorporelles) ;

- des soldes débiteurs des comptes 21, 22, 23, 24 et 25 (immobilisations corporelles et immobilisations en cours) ;

- des soldes débiteurs des comptes 26 et 27 sauf 2768 (immobilisations financières) ;

- des soldes débiteurs des comptes 481 (charges à répartir) ;

De manière synthétique on définira le fonds de roulement par la formule

FdR = soldes créditeurs (classes 1 + 2 + 39 + 49 + 59) – soldes débiteurs (classes 1 + 2)

**33232. Le besoin en fonds de roulement**

Il représente la différence entre les emplois d’exploitation et hors exploitation (actif circulant) et les ressources d’exploitation et hors exploitation (dettes).

Cette grandeur mesure le besoin de financement lié à l’activité de l’établissement.

L’actif circulant se calcule à partir de la balance générale des comptes comme la somme :

- des soldes débiteurs des comptes 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38 (stocks et en-cours) ;

- des soldes débiteurs des comptes 409 (avances et acomptes versés) ;

- des soldes débiteurs des comptes 41 (clients et comptes rattachés) ;

- des soldes débiteurs des comptes 42, 43, 44, 45, 46, 47, 2768 et 18 sauf 185 (autres

créances) ;

RCBCM9\_6.doc 219/229

19/09/2011 14:09

- du solde débiteur du compte 486 (charges constatées d’avance) ;

- du solde débiteur du compte 50 valeurs mobilières de placement.

Les dettes se calculent à partir de la balance générale des comptes comme la somme :

- des soldes créditeurs des comptes 419 (avances et acomptes reçus) ;

- des soldes créditeurs des comptes 40 (fournisseurs et comptes rattachés) ;

- des soldes créditeurs des comptes 42, 43, 44, 45, 46, 47, 1688 et 18 sauf 185 (autres

dettes) ;

- du solde créditeur du compte 487 (produits constatés d’avance).

De manière synthétique on définira le besoin en fonds de roulement par la formule

BFdR = soldes débiteurs (classe 3 + 4 + 50) – soldes créditeurs classe 4

*Nota : le besoin en fonds de roulement est traditionnellement négatif car les dettes des EPLE ou plus*

*exactement les reliquats de subventions sont plus importants que les créances et la valeur des stocks*.

**33233. la trésorerie**

La trésorerie est la différence entre le fonds de roulement le besoin en fonds de roulement.

Trésorerie = FdR – BFdR

*Nota : Cette formule s'applique de la même manière au calcul de la trésorerie résultant des opérations*

*effectuées dans un budget annexe. Comme le budget annexe ne dispose pas de comptes de*

*trésorerie, celle-ci est enregistrée au débit du compte 185 du budget annexe et reprise au crédit du*

*compte 185 de l'établissement.*

**3324. Les autres indicateurs financiers**

Les indicateurs financiers sont présentés dans la pièce 14 du compte financier, ils permettent une

analyse succincte de la santé financière de l’établissement au regard de leur évolution sur 5

exercices. Les formules ci-dessous rappellent de manière synthétique leur mode de calcul.

On distingue :

- les jours de fonds de roulement qui renseignent notamment sur le nombre de jours dont

dispose l’établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie, ils sont calculés par

rapport aux charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la formule :

J de FdR = (FdR/cpt 60 à 65)\*365

- les jours de trésorerie ont la même signification que les jours de fonds de roulement, ils sont

plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le besoin en fonds de

roulement est négatif :

J de trésorerie = (Trésorerie/cpt 60 à 65)\*365

- le taux moyen de charges à payer renseigne sur le montant des charges à payer au regard

du montant total des dépenses d’exploitation de l’EPLE, il est calculé par le ratio des

charges à payer sur les charges nettes de fonctionnement des comptes 60 à 65 selon la

formule suivante :

TmCAP = (cpt 40, 42, 43, 46 / cpt 60à 65)\*100

*Nota : Un taux moyen de charges à payer à zéro peut s’analyser comme un arrêt prématuré de la*

*période d’engagement (année budgétaire réduite à 10 mois par exemple) ou comme une prolongation*

*anormale de la période d’inventaire.*

- le taux moyen de recouvrement renseigne sur le montant des créances au regard des

recettes générées par les ventes de produits et de prestations, il est calculé par le ratio du

montant des créances sur le montant des ventes de produits et de prestations selon la

formule suivante :

TmR = (cpt 41 / cpt 70)\*100

*Nota : Le taux moyen de recouvrement permet de s’affranchir de la seule donnée relative aux restes à*

*recouvrer qui peuvent augmenter dans le même pourcentage que le montant des recettes c'est-à-dire*

*sans augmenter le risque qui pèse sur le recouvrement.*